

avril 1955. Voici un extrait de la déclaration parue dans ce journal:

Le Canada vient en tête des grands pays miniers du monde pour ce qui est de l'appât offert au capital, grâce à la politique fiscale qu'il applique aux bénéficiaires des entreprises minières et aux dividendes payés aux actionnaires résidents. Son nouvel impôt sur le revenu des sociétés, qui est de 47 p. 100 du revenu net imposable, est réduit de 33 p. 100 dans le cas des mines de minerais métalliques et des gisements de métaux industriels...

L'auteur ajoute que les nouvelles mines n'acquittent aucun impôt avant trois ans et demi d'exploitation. Il signale que l'allocation reconnue aux résidents du Canada à l'égard des dividendes et des redevances versés par des entreprises minières peut atteindre 20 p. 100. Il rappelle que le Canada n'impose pas les plus-values de capitaux et il termine en disant:

Il est difficile de concevoir comment le Gouvernement pourrait aider davantage à l'industrie minière...

Autrement dit, un millionnaire qui obtient de fortes sommes de ses placements aura fort peu d'impôts à acquitter. Mais l'agriculteur ou le travailleur industriel, le Canadien ordinaire, sera assujéti à un impôt établi selon un barème très élevé sur le revenu qu'il doit gagner à la sueur de son front. Voilà pourquoi la CCF est d'avis que le Gouvernement devrait obtenir une plus forte tranche de son revenu en exigeant un impôt plus élevé sur le revenu des sociétés et sur le revenu non gagné, et qu'il devrait réduire en conséquence les impôts exigés des gens ordinaires.

Les entreprises commerciales ne sont pas toutes aussi bien partagées que l'industrie minière aux termes du présent budget. Je songe ici aux commerçants d'automobiles. A mon avis, ils ont parfaitement raison de demander qu'on ne leur inflige pas une peine en diminuant l'impôt à l'égard de toute nouvelle voiture qu'ils pouvaient avoir en mains lorsque le budget a été présenté. La réponse fournie l'autre jour à une question que j'avais inscrite au *Feuilleton* laisse entendre que les commerçants n'auraient pas à acquitter la taxe, étant donné qu'elle est à percevoir lorsque la voiture est vendue au client. J'espère que le Gouvernement va élucider cette question et n'astreindra pas nos commerçants d'automobiles à une si lourde et si injuste obligation.

J'ai dit qu'une des principales mesures que le Gouvernement devrait adopter afin de retirer le Canada du présent marasme économique profond où il se trouve, c'est d'adopter un programme agricole de grande envergure. Le principal et premier objectif d'une mesure garantissant les droits des cultivateurs doit être la parité entière des prix pour les produits des exploitations agricoles familiales de notre pays. La CCF croit que les cultivateurs

[M. Argue.]

du Canada ont droit à la parité des prix. Ce n'est pas là un programme nouveau que nous avons adopté. A tous les congrès nationaux que notre parti a tenus, nous avons adopté des résolutions réclamant et appuyant l'idée de la parité des prix.

Je tiens à signaler aux membres de la Chambre que les groupements de cultivateurs au Canada appuient de plus en plus l'idée d'une parité entière des prix. Cependant, il m'est possible de prouver, je crois, que le groupe cécéliste est le seul à la Chambre qui soit en faveur de la parité entière des prix au bénéfice des agriculteurs, comme il est le seul parti politique à réclamer cette mesure au Canada. L'attitude du parti libéral ne fait aucun doute à ce sujet. Le Gouvernement a très peu de prix de soutien, et ceux qu'il a établis sont ridiculeusement bas. Ils ont conduit au seuil de la faillite un grand nombre de cultivateurs. Le prix minimum de 38c. la douzaine d'œufs, par exemple, est inefficace et trop bas. Le prix minimum à l'égard des porcs n'assure pas au cultivateur un prix de soutien suffisant. Le prix des céréales lui-même est trop bas; et la faute n'en est pas à la Commission du blé; ce prix devrait être relevé par un prix de soutien.

De temps à autre, le parti cécéliste a appuyé la parité à la Chambre au moyen de motions demandant qu'on applique des prix de parité. Le parti conservateur ne croit pas à la parité des prix. L'année dernière, la CCF a proposé l'établissement d'une parité des prix pour les porcs et le bétail. C'est le député de Mackenzie (M. Nicholson) qui a formulé la motion, ainsi qu'en fait foi le *hansard* du 17 mai 1954. Lors de la mise aux voix, les députés membres du parti conservateur se sont prononcés contre la motion. Dans son premier discours de la présente session, le chef du parti créditiste a formulé quelques observations à ce sujet. Il a indiqué que son parti approuvait une parité des prix souple, ou autrement dit, une certaine mesure de parité qui ne se traduisait pas par le traitement équitable que le cultivateur mérite cependant.

Si le député croit que je dénature ses paroles, je les citerai comme elles figurent à la page 50 des *Débats* du 10 janvier 1955:

On peut invoquer de solides arguments en faveur de l'adoption d'un tel système au Canada, le pourcentage de parité à retenir étant fonction, bien entendu, des stimulants à offrir pour que soit atteint le degré de production requis pour répondre aux besoins.

Le parti cécéliste ne partage pas cet avis. Nous estimons que les agriculteurs ont droit à la parité complète des prix.

**M. Quelch:** Des prix de parité par rapport à quoi?